

FRAUDE ET EVASION FISCALES POUR EN FINIR

Le scandale Cahuzac a remis l'évasion et la fraude fiscales dans le collimateur du gouvernement qui a réagi avec un projet de loi sur la moralisation. Les fédérations des finances et des banques et assurances CGT sont sceptiques devant l'effet d'annonce et reviennent sur des pratiques depuis longtemps connues et dénoncées.

PAR DOMINIQUE MARTINEZ

nvo > Que révèlent l'affaire Cahuzac et l'agitation autour de l'évasion et de la fraude fiscale ?

Catherine Miguet > L'éradication des paradis fiscaux figurait déjà dans notre documentation de congrès de 2011. C'est un sujet que nous avons travaillé en amont, notamment avec la fédération des Finances CGT, ce qui avait abouti à la sortie d'un journal commun avec des propositions précises. À ce moment-là, nous étions déjà dans l'actualité puisque c'était en 2008, lors du discours de Nicolas Sarkozy, dans lequel il qualifiait la finance, les banques et les paradis fiscaux d'acteurs incontournables et de « voleurs ». En 2012, le discours de François Hollande au Bourget faisait du monde de la finance l'ennemi numéro 1. Trois ans après, peu de choses avaient changé. L'OCDE relève même qu'entre 2009 et 2013, l'évasion fiscale a continué à progresser. C'est bien un sujet de fond.

En tant qu'organisation syndicale, quelle est votre capacité d'action ?

Catherine Miguet > Malheureusement, le périmètre de nos instances ne nous permet pas d'aborder précisément ces sujets. Je suis moi-même salariée du groupe international HSBC. En France, il s'agit de HSBC France et dès qu'on pose une question sur une filiale étrangère on nous renvoie à notre pré carré en nous rappelant que cela ne nous regarde pas. Et, évidemment, toute information que nous pouvons obtenir sur un client ne signale pas s'il a bénéficié d'un service d'aide à la fraude ou à l'évasion fiscale. On nous parle tout au plus d'optimisation fiscale, ce qui reste légal,

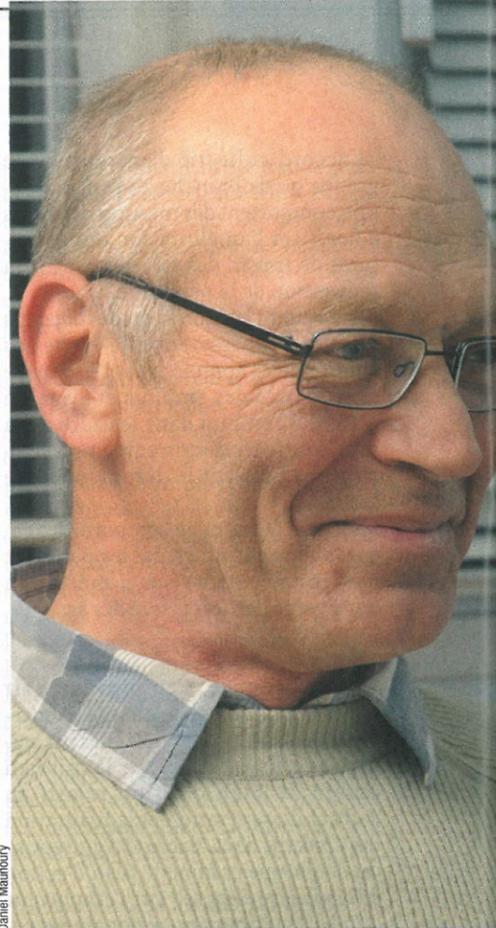
mais constitue un autre vrai sujet. Durant la période de déclaration fiscale – de mars à mai particulièrement – on voit défiler nombre de clients haut de gamme auprès de conseillers fiscaux de la banque pour connaître les moyens de payer le moins possible d'impôts. La banque fait venir des spécialistes, des experts du sujet afin d'être en mesure d'offrir ce type de service à ces clients-là. Résultat : nous participons nous-mêmes à cette situation, certes, dans la limite de la légalité, mais c'est bien de l'argent qui échappe aux caisses de l'État, à la collectivité. La fiscalité et les listes grises de l'OCDE qui répertorient les paradis fiscaux, désormais un peu coopératifs en matière d'information sur leurs clients, sont tout l'enjeu. On y retrouve la Suisse, le Luxembourg, le Royaume-Uni dont La City, aujourd'hui considérée comme le centre névralgique de la finance mondiale. Bref, cette évasion fiscale a lieu au cœur de l'Europe et du système bancaire lui-même.



MICHEL FONTAINE, membre de la direction fédérale des finances CGT



CATHERINE MIGUET, secrétaire générale adjointe de la fédération banques et assurances CGT



Daniel Maunoury

La BNP et le Crédit agricole sont accusés d'être implantés dans les paradis fiscaux...

Catherine Miguet > Exceptés le Crédit mutuel et les Caisses d'épargne-Banques populaires qui ont encore leur propre modèle, toutes les banques sont concernées. Chaque banque du système bancaire mondial propose ce type de services à ses clients plus fortunés. Or, ces pratiques ont beau se dérouler dans un cadre légal et être formulées dans un vocabulaire standard, cela reste une forme d'évasion fiscale. Précisons que si la responsabilité incombe certainement au système bancaire dans son ensemble, d'autres grands acteurs y participent, comme les fonds de pensions, les grands groupes, dotés de leur propre système d'optimisation bancaire, et même certains grands acteurs institutionnels. Toute l'économie est gangrenée par ce type de pratiques.

Michel Fontaine > La CGT a historiquement posé la question de la fraude fiscale en tant que délit et en tant que pratique contrevenante au financement de l'économie. La première difficulté reste de la définir précisément : fraude, évasion, optimisation ? C'est l'éternel débat sibyllin sur les définitions, de telle sorte que les évaluations qui en résultent divergent. Nous réclamons



« Pour nous, agents du fisc, c'est tout le système fiscal qui doit être revu. Mais la question est d'abord européenne » Michel Fontaine

depuis longtemps que l'administration elle-même procède à une évaluation afin de quantifier le phénomène. D'autres États le font. Les États-Unis, par exemple, évaluent la fraude fiscale chaque année à travers des structures indépendantes, universitaires ou administratives. Le premier document élaboré à ce sujet en 2007 par le conseil des prélèvements obligatoires s'est cantonné à fournir une définition de la fraude fiscale extrêmement restrictive et évaluait la fraude fiscale entre 20 et 25 milliards d'euros et la fraude fiscale et sociale entre 40 et 50 milliards d'euros. Il posait, en outre, de sérieuses questions de méthode : tout ce qui relevait de l'évasion fiscale internationale n'était pas comptabilisé car par définition inconnu, la fraude à la TVA infracommunautaire – gigantesque mais difficile à évaluer car on ne sait pas sur quelles bases se situer – non plus, la masse relative aux prix de transferts – capitaux et services d'un même groupe implanté dans différents États surfacturés ou à l'inverse réduits selon la fiscalité avantageuse des pays, Irlande en tête – non plus. Les administrations fiscales sont démunies face à ce siphon-

nage des assiettes et à la mise en concurrence des fiscalités au sein même de l'Europe. C'est une question centrale : il y a, entre les pays européens, une concurrence plus importante qu'entre chaque pays vis-à-vis du monde.

Ce contexte favorise-t-il l'évasion fiscale ?

Michel Fontaine > Bien sûr. Les prix de transfert sont évoqués par les entreprises comme de l'optimisation fiscale, par exemple. Les administrations fiscales ont certes la possibilité de les remettre en cause, mais la charge de la preuve leur incombe et elle est très complexe à établir.

Les administrations sont démunies à tout niveau. Elles sont d'abord essentiellement limitées par des frontières qui n'existent pas pour les capitaux ou les services. Ensuite, les moyens sont insuffisants : la France a perdu plus de 15 % des effectifs de l'ex-Direction générale des impôts et du trésor – aujourd'hui Direction générale des finances publiques – dans toute la chaîne de contrôle. Les ministres du Budget évoquent un cantonnement du nombre de vérificateurs (5 000 agents qui vérifient

les comptes dans les entreprises). En réalité, c'est toute la chaîne qui établit l'information (définition de l'assiette imposable) et la contrôle qui a été mise à mal : on compte près de 15 000 agents en moins. Il y a une quinzaine d'années, nous étions globalement 150 000 agents. Et la saignée continue parmi des métiers tels que ceux liés à l'impôt sur le revenu, les personnels d'accueil, les services spécialisés, ceux du recouvrement, des contentieux, des redressements et de vérification... Nous relevons actuellement une baisse de 10 % à 12 % des vérifications de personnes aux revenus importants – moins de 5 000 vérifications annuelles. Nous effectuons entre 45 000 et 46 000 vérifications d'entreprises, mais, selon les services de Bercy, celles-ci sont trop nombreuses pour un nombre de redressements insuffisant. Comprenez : « Affinons les procédures et diminuons le nombre de contrôles puisqu'ils ne sont pas rentables ». Mais, pour que les contrôles soient rentables, il faut des personnels, une chaîne d'organisation du travail solidement constituée depuis la reconnaissance de l'assiette jusqu'au recouvrement et également des outils juridiques effi-